



CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Amendements

Nous ne sommes pas de ceux qui croient à la nécessité de ne jamais modifier, ou d'amender bien rarement les règlements d'une Société de Secours Mutuel. Il faut au contraire étudier sans cesse, et amender dans le sens du résultat des études qu'on a faites et de l'expérience acquise.

L'œuvre de l'homme, fut-ce même un règlement de l'Union St-Joseph, est essentiellement perfectible. C'est pourquoi il devient urgent, et cela chaque jour, de déterminer ce à quoi l'on n'avait pas songé d'abord ou de déterminer mieux ce qui a pu l'être généralement et sans tenir compte, soit des exceptions soit des difficultés dans l'application.

Il n'est donc pas raisonnable de répondre à un avis de motion par un argument à l'effet que les règlements ne doivent pas être changés ni augmentés. Au contraire, il faut se donner la main pour étudier à fond, chacun de son côté, tout ce que soumis au vote, pour en découvrir les avantages et les inconvénients, etc. Si ces derniers l'emportent sur les premiers, chacun a toujours le droit de voter à l'encontre : Sinon, pourquoi ne pas voter en faveur ?

De même ce ne sont pas les critiques acerbes, toujours injustes et quelquefois dures à l'adresse d'un moteur de règlement ou d'amendement, qui font découvrir l'opportunité ou les mauvais côtés de tel règlement ou amendement. Ce ne sont pas les discussions hors le temps et le lieu des assemblées qui peuvent contribuer à la découverte de leurs mérites. Au contraire, les assemblées régulières ou extraordinaires sont convoquées et tenues spécialement pour la discussion de toutes les affaires de la Société, pour y donner des explications vraies et conformes à ce que proposé, afin de mettre un chacun en état de mieux comprendre et de voter en conséquence—l'expérience ayant prouvé que, par la seule lecture d'un projet ou par l'interprétation particulière, on ne saurait parvenir à une parfaite intelligence de ce que le proposeur a en vue.

Nous prions donc chacun de nos

confrères de se rappeler et de mettre en pratique ces recommandations afin que, chacun ayant voté en parfaite connaissance de cause, après explications reçues en assemblée, on ne soit plus en risque de regretter un vote donné pour ou contre. Enfin, le fait d'un bon confrère est de ne pas se prononcer à la légère sur des questions dont la solution est de nature à lui être préjudiciable ou avantageux mais de considérer sérieusement en quoi et pourquoi la solution dans un sens ou dans l'autre, de ces questions, lui serait avantageuse ou préjudiciable.

Comité de Régie

LUNDI, 30 JANVIER 1893.

Présidence de H. Langelier, écr. Président.

Présents : MM. L. Cordeau, J. Benoit, J. B. Hevey, J. Leduc, A. Bonnin, F. Lajoie, E. Clapin, H. Langevin, J. H. Blanchard, J. Marsan et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. J. Benoit, appuyé par M. J. B. Hevey, les deux derniers rapports sont approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. :

Joseph Chagnon, (St-Pie), 24 janvier.

Léon Robert, 28 janvier. Visiteur : H. Langevin.

Adrien Blondin, 26 janvier, Visiteur : Jos. Leduc.

Pierre Roberge, 24 janvier. Visiteur : Eus. Clapin.

Joseph Côté, 23 janvier. Visiteur : Ls Cordeau.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Ch. Moison, 16 janv. à 30 janv.	\$6.00
C. Lorange, " " "	6.00
J. de laugis, " " "	6.00
Z. Lhaneuf, " " "	6.00
Ls Laporte, " " "	6.00
Ovila Côté, " " "	6.00
C. Lajoie, " " "	6.00
Jos. Cabana, " " "	6.00
J. B. Benoit, " " "	6.00
A. Tanguay, " " "	6.00
Jean Benoit, " " "	6.00

Pierre Baillargeon, (Athols mass.) du 7 janvier au 23 janvier...	\$7.00
Moïse Champagne, (St-Roch.) du 5 janvier au 20 janvier...	\$6.50
Jos. Ad. Gaudreau, (St Judes.) du 12 janvier au 26 janvier...	\$6.00
Charles Demers, du 17 janvier au 26 janvier.....	\$1.00
Mag. Malhiot, du 7 janvier au 30 janvier.....	\$6.50
Dame Vve Irénée Chequette, avance en vertu de l'art. 264	\$6.00

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Alfred Brodeur, marchand, 29 ans, St-Hyacinthe.

Louis Bourgeois, commis, 20 ans, St-Hyacinthe.

Antoine Grisé, cardeur, 23 ans, Upton.

Vu le remplacement, comme membre de ce comité, de M. Jos. Bernard, 1er vice-président, M. Jos. Leduc est choisi à l'unanimité des voix pour remplir la dite charge de 1er vice-président.

M. Moïse Macline, de St-Théodore d'Acton, est admis à jouir des avantages de l'article 258, s'étant conformé aux exigences du dit article et le médecin de la Société à St-Hyacinthe, ayant certifié que ce M. est actuellement en un bon état de santé.

Le Comité donne ensuite instruction au Secrétaire-Trésorier de poursuivre le recouvrement des arriérés dus par un membre de notre Société relevant d'une Succursale et accepte la résignation comme membre de l'Union St-Joseph, de M. Frédéric Berger, de Laprésentation,—ce M. ayant satisfait à toutes les obligations qui lui incombent comme démissionnaire, en vertu des règlements.

Un avis de motion, présenté par M. L. A. H. St-Onge de St-Dominique à l'effet de voter, en mars prochain, l'abrogation de la motion Decelles en vigueur depuis le 10 avril dernier est, ensuite, déclaré hors d'ordre pour, entr'autres, les raisons suivantes :

1° Parce qu'une motion proposée par M. J. Marsan, appuyé par M. J. H. Blanchard et amendement la dite motion Decelles a été déclarée emportée à la date du 29 janvier

courant et que, conséquemment, la dite motion Decelles telle que votée le 10 avril dernier n'existant plus, à cause de cet amendement, elle ne saurait être amendée.

2° Parce que la dite motion Decelles, fut-elle encore en vigueur, ne saurait être abrogée efficacement de la manière maintenant proposée attendu que le moteur, par sa proposition d'amendement, ne pourvoit pas autrement au paiement de certaines dépenses extraordinaires devenues nécessaires et reconnues telles par les considérants de la dite motion Decelles—considérants dont le dit moteur n'affecte pas les conclusions.

3° Parce que, à tout événement, la proposition de M. St-Onge est tardive attendu que des tiers (la Société de publication du journal l'E-cho) ont intérêt à connaître, avant le renouvellement de leur contrat tant avec les imprimeurs qu'avec l'Union St-Joseph, la décision de cette dernière concernant tel contrat avec elle Société de publication pour chaque année à venir, afin qu'elle puisse rester en mesure de satisfaire les exigences de la dite Union St-Joseph en cas de renouvellement—sa position pour tel renouvellement et pour le consentement du contrat à intervenir entre elle et les imprimeurs étant relative et dépendant surtout de l'attitude de l'Union St-Joseph en temps opportun. Ce temps opportun pour rappeler un règlement en vigueur sur cette question (et pour se conformer aux exigences de l'article 133 des règlements) ne saurait dépasser le premier dimanche de décembre chaque année pour première lecture d'un amendement ou d'un règlement de rappel, à cause des intérêts en jeu et des délais réglementaires qui doivent être observés entre telle première lecture et la votation.

4° Parce que dans les délais à ce fixés par les Règlements entre la première lecture de l'amendement Marsan et la votation sur icelui, il était loisible à tout membre de présenter un sous-amendement, dans le sens voulu par M. St-Onge mais en indiquant le moyen de couvrir spécialement les dépenses extraordinaires ci-dessus mentionnées, et que rien n'ayant été fait, tel sous-amende-

ment ne saurait être régulier ni de mise aujourd'hui en supposant même l'absence de toute autre raison pour en motiver le rejet.

Pour ces causes, le Comité rejette la dite proposition L. A. H. St-Onge,—comme s'attaquant à un règlement qui n'existe plus, insuffisante dans ses conclusions, tardive à cause des intérêts qui en dépendent et hors les délais prévus.

Et le Comité s'ajourne.

Lundi, 6 février 1893.

Présidence de Jos Leduc, écr., 1er vice-président.

Présents : MM A. Bonnin, H Gaudette, J. B. Hevey, N. Cormier, F. Lajoie, H. Langevin, L. Corneau, J. H. Blanchard, H. Langevin et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. A. Bonnin appuyé par M. N. Cormier, le dernier rapport est approuvé.

Applications pour bénéfices de MM. :

Narcisse Blais, 31 janvier. Visiteur : H. Langevin.

Théophile Forcier, 30 janvier (St-Marcel).

Cyrille Barbeau, 1er février.

André Dumaine, 30 janvier.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Jos Bazile Benoit, du 30 janvier au 6 février, \$3.00.

Révd J. Barré, ptre, [Manitoba], du 9 janvier au 24 janvier, \$6.50.

Joseph Casavant [Ware Mass], du 15 janvier au 29 janvier, \$6.00.

Joseph Chagnon, (St-Pie), du 24 janvier au 5 février, \$2.50.

Clément Dupuis, (St-Roch,) du 16 janvier au 31 janvier, \$7.00.

Louis Laporte, balance de bénéfice pour maladie, du 30 janvier inclus au 31 janvier inclus, \$1.00.

Rémi Bernard, [Worcester, Mass.], décès d'épouse, \$25.00.

Evariste Tétrault, [St-Pie], Décès d'épouse, \$25.00.

Pierre Roberge, décès d'épouse, \$25.00.

Sec.-Trés., [Janvier], \$12.50.

Papeterie, etc. \$15.86.

Conformément à l'article 263, M. Jos Meunier, nommé tuteur aux enfants mineurs de feu J. B. Meunier, (en son vivant membre de l'Union St-Joseph à St-Athanase) et de dame Jetté, son épouse aussi décédée, réclame, au nom des dits enfants mineurs, la somme de \$500.00 à eux due par la mort de leur père—les certificats de décès des dits J. B. Meunier et de son épouse sont produits en même temps que les pièces certifiant la nomination, comme tuteur, du dit Jos F. Meunier.

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Michel Lafleur, cordonnier, 19 ans, St-Hyacinthe.

Antoine Guertin, cordonnier, 20 ans, St-Hyacinthe.

Et le Comité s'ajourne.

Décès

M. Louis Laporte, membre de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe depuis le 1er novembre 1874 est décédé mardi soir, le premier février

courant à l'âge de 52 ans. M. Ls Laporte se trouvait être l'un des rares survivants fondateurs de notre Société. Ses funérailles ont eu lieu vendredi, le 3, à 7 heures a. m.

La contribution pour ce décès est maintenant due et deviendra exigible en mars et avril prochains; au taux de 45 centins au lieu de 50 centins comme ci-devant.

A St-Pie, le mercredi, 25 janvier dernier, à l'âge de 23 ans, est décédée Dame Aibina Gobeille, épouse de M. Evariste Tétrault, boulanger et Secrétaire-Trésorier de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe à St-Pie. La sympathie de tous ses confrères est acquise à M. E. Tétrault dans le malheur qui le frappe.

En cette ville, le 6 février courant, après quelques heures seulement de maladie, est décédée Dame M. Perron, épouse de M. Pierre Roberge, sérieusement malade lui-même et ses six enfants. La somme de \$25.00 due par l'Union St-Joseph à cause de ce décès, au confrère si cruellement éprouvé lui a été, à sa demande, immédiatement versée vû le dénûment où se trouve momentanément sa famille privée de ses soins et de son travail.

Encore un exemple du bien que fait ce bénéfice ! Au décès de l'épouse, les ressources de la famille sont toujours épuisées, soit à cause d'une longue maladie à laquelle succombe cette dernière, soit, comme dans le cas actuel, par la maladie du père et des enfants. Et l'on a besoin d'argent pour les funérailles, pour procurer quelque soulagement aux survivants. On n'est pas mendiant, on rougirait de l'être, mais la famine est à la porte... A la porte, l'Union St-Joseph est là qui veille et qui donne, non pas l'aumône, mais un droit acquis.

Conservons cet esprit, ce bénéfice. Augmentons même au prix de quelques légers sacrifices nouveaux, cette aide si précieuse dans le malheur, voyons à soulager toutes les infortunes et, heureux nous-même, réciproquement, des heureux que nous aurons fait nous pourrons dire : Avec l'Union St-Joseph je puis être à l'abri de tout malheur.

Choisissez vos amis

Soyez, s'il se peut, aimé de tout le monde, mais n'ayez qu'un certain nombre d'amis, et choisissez-les bien.

L'impie, le jureur, le libertin : amis précieux.

Le joueur de profession, l'intrigant : amis dangereux.

L'homme vain, celui qui veut faire fortune à quelque prix que ce soit : amis faux.

Le mauvais plaisant, celui qui veut seul avoir de l'esprit, le diseur de riens : amis ennuyeux.

Le médisant, le satirique : amis à craindre.

Le flatteur, le donneur de mauvais conseils : amis funestes.

Le caractère fantasque et bizarre, celui qui se fâche aisément et qui s'offense sans sujet : Amis difficiles.

L'humeur capricieuse, l'esprit dur, celui qui vous fait trop acheter ses services : amis tyranniques, dont la

haine serait moins insupportable que l'amitié.

Ne comptez pas non plus beaucoup sur l'amitié des gens flegmatiques : ils ont si peu de sentiments qu'ils n'en ont guère que pour eux-mêmes. En fait d'amis, les gens vifs sont ceux qui valent mieux, parce qu'ils ont ordinairement le cœur bon.

Ne mettez pas au nombre de vos amis ces gens de bonne chère, que vous croyez avoir un grand cœur parce qu'ils ont un grand appétit et une amitié vraie parce qu'ils ont un vaste gosier. Ils vous feront les plus grandes protestations d'amitié quand ils seront à table ou que vous les régalez autrement ; ils vous promettent tout quand vous les divertissez à vos dépens : mais après cela, ils ne se souviennent plus de rien.

Admettez encore moins dans votre amitié ceux qui croient que aimer consiste à aider à rire effrontément, à surenchérir dans les debauches et à faire le mal avec plus de hardiesse et d'insolence. Ce sont au contraire des meurtriers qui se servent de votre propre main pour vous porter la mort. De tels amis sont plus dangereux que des ennemis déclarés. Ils excusent tout, applaudissent à tout, donnent des conseils pernicieux, portent à d'indignes excès. Que pourrait faire davantage un ennemi qui voudrait se venger ?

Adresse

Nous rappelons à tous les membres de notre Société l'obligation qui leur incombe de notifier le Comité Central chaque fois qu'on change d'adresse. Nous les référons aussi aux colonnes fixes de l'*Echo* intitulées : "Règlements et Procédures qu'il importe à tous les membres de l'Union St-Joseph de ne pas oublier et de mettre en pratique ou de suivre toujours." Chacun y trouvera un résumé du Règlement plus facile et plus commode à consulter que le Règlement lui-même.

L'amitié

L'amitié, cette douce union des cœurs, ne peut être véritable et solide que si elle a pour fondements l'honneur et la vertu. La vertu, qui attache, est une chaîne que rien ne peut rompre. Faites-vous donc une maxime enviable de ne choisir pour amis que des gens de bien ; car il n'y a point d'autres vrais amis, et ces amis précieux ne sont que pour ceux qui leur ressemblent.

Attachez-vous à l'homme droit et vrai, qui n'aime ni les déguisements ni les détours de la finesse, incompatibles avec la sincérité et l'ouverture que demande l'amitié. Cherchez une humeur douce et facile, qui fait le plus grand agrément des liaisons, un caractère complaisant et qui sympathise avec le vôtre ; car il n'y a que la conformité de caractères qui puisse rendre les unions durables : c'est la sympathie qui rapproche les cœurs et qui resserre les liens de l'amitié. Si celui dont vous voulez faire votre

ami, joint à ces qualités un bon cœur, quand il aurait quelques petits défauts, ne balancez pas ; le marché ne saurait manquer d'être excellent pour vous.

Au tribunal

Le juge.—Vous venez de dire qu'au moment où vous mettiez le pied sur le seuil de votre porte, il sonnait dix heures. Les autres témoins disent qu'au moment où la bataille avait lieu c'était juste dix heures. Vous ne pouviez pas à la même heure être chez vous et en même temps au cabaret.

Le témoin.—C'est vrai, monsieur le juge, mais l'horloge allant comme les affaires de la ville, il se peut bien qu'il y ait quelques minutes de différence entre l'heure du cabaret et celle de l'horloge.

Le juge—Cela est possible, mais alors voyons : Quelle distance y a-t-il depuis chez vous et combien de temps mettez-vous pour faire le chemin ?

Le témoin.—Ça dépend, monsieur le juge, pour aller de ma maison au cabaret, je mets cinq minutes, mais pour aller du cabaret à ma maison, il m'arrive de mettre un bon quart, des fois une demi-heure et même des fois... de manquer la porte.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonces L. A. Choquet et frère]

Histoire des Banques en France, par Alph. Courtois. Magnifique volume in-8 de 375 pages, avec un portrait de Law, d'après Rigaud. Prix : 8 fr. 50. Paris. Guillaumin et Cie, éditeur, 14 rue Richelieu.

Dans ce volume, l'auteur ne s'occupe que de l'histoire du crédit particulier, et, encore, sous une de ses faces, mais la plus importante, celle qui les réunit toutes : l'Institution de crédit.

Qu'est ce que l'institution de crédit ? C'est la compagnie ou l'individu, qui fait profession de faciliter le prêt d'un capital qui ne peut lui rapporter que peu, à l'emprunteur qui peut l'utiliser à meilleur compte. Une commission, sous une forme ou sous une autre, est son bénéfice unique. Tout est là et, en analysant les opérations utiles des banques, on ne trouve rien autre chose que cette intervention de leur part et ce prélèvement en leur faveur.

Mais l'intention de l'auteur n'est pas d'exposer les principes suivant lesquels opèrent les banques, les procédés qu'elles doivent employer pour justifier leur raison d'être. L'exposé des faits relatifs à la France, quelques critiques que, ça et là, ces faits l'amènent à hasarder, la recherche des causes qui les ont motivés ou des conséquences qu'ils ont produites, tel est l'objet qu'il s'est proposé.

Il n'existe aucune trace de tentative sérieuse de fondation, en France, de banque de circulation ou même de dépôt, antérieurement au règne de Louis XV. L'arbitraire en finance était peut-être trop à l'ordre du jour, sous le règne de Louis XIV, pour qu'une institution fut possible,

basée sur la confiance, le bon ordre et l'équité.

Pourtant, à la mort du grand roi, il y avait à l'étranger des banques de dépôt servant à remédier à la mutation ou à l'altération des monnaies autant qu'à leur diversité, mais n'émettant de billets au porteur et à vue que contre dépôt intégral de métaux précieux, ce qui n'est pas tout-à-fait le billet de Banque actuel. C'est ainsi qu'opérait encore, en 1873, la Banque actuelle. C'est ainsi qu'opérait encore, en 1873, la Banque de Hambourg, la dernière de cette nature.

Il y avait aussi des banques de circulation; la plus ancienne, celle de Johann Palmstruch, à Stockholm, fondée en 1656, réorganisée en 1668 sous forme de Banque d'état, émettait pour une somme ostensiblement plus importante que son encaisse, les billets au porteur et à vue faisant office de monnaie réelle. A la mort de Louis XV, il existait en Europe, sans parler de nombreuses banques de dépôt, quatre banques de circulation: à Stockholm, à Londres, à Edimbourg et à Vienne.

Ayant rappelé ce que ci-dessus, l'auteur relate ensuite ce qui eut lieu en France, *financièrement* parlant, avec le règne de Louis XV et depuis.

L'Association Catholique, revue des questions sociales et ouvrières. Abonnement: 23 fr. par année. 262, Boulevard St-Germain, à Paris.

Sommaire du No. de janvier. L'organisation professionnelle dans l'agriculture.—A propos de Panama.—De la liberté pendant le Moyen-Age, l'ancien régime et la Révolution.

Chronique I. Faits religieux. Le mouvement catholique. II. Faits politiques. III. Le mouvement social.

Aperçus et documents sociaux: La question juive jugée par un Juif. La suite des exploits Juifs et l'antisémitisme. Projet de loi pour réglementer les syndicats professionnels. Le commerce des émigrants. La journée obligatoire de huit heures en Angleterre.

Chronique bibliographique: I. Revue. II. Bibliographie. III. Renseignements.

ECHOS

—D'après le rapport annuel du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1892 il appert que le nombre total des forçats reçus dans tous les pénitenciers durant l'année 1891-92 a été de 387 contre 414 en 1890-91; que 408 ont été remis en liberté contre 416 durant l'année précédente; que le nombre total de détenus dans les divers pénitenciers du Canada—Kingston, St-Vincent de Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie Anglaise—était de 1228 à la date du 30 juin 1892; que 26 femmes y ont été reçues; qu'il y a eu 7 évasions. L'inspecteur des pénitenciers suggère plusieurs réformes, surtout l'établissement d'une maison spéciale pour les jeunes gens de 16 à 30 ans.

—Un parasite disait beaucoup de mal de la personne même chez laquelle il venait de bien dîner. "Attendez du moins," lui dit quelqu'un, "que vous ayez fait la digestion."

—Quand l'empereur Auguste eut perdu Mécène et Agrippa, ses deux bons et fidèles amis, il en connut alors tout le prix et le besoin qu'il en avait. Ayant fait une démarche inconsidérée, il ne tarda pas à voir sa faute et à se repentir de son indiscretion: "Ce malheur, dit-il, "ne me serait pas arrivé si Mécène ou Agrippa eût vécu."

Règlements et Procédures

qu'il importe à tous les membres de l'Union St Joseph de ne pas oublier et de mettre en pratique ou de suivre toujours

Contributions

1° La contribution régulière mensuelle de 40 centins, et toute cotisation généralement quelconque en sus, indiquées comme dues et exigible pendant le cours d'un mois, doivent être payés le ou avant le dernier jour de ce mois. La négligence de ce faire, ou le fait de ne pas payer dans les délais à ce fixés une somme de 50 cts, ou l'excédant dû pour d'autres causes entraîne, pour le retardataire, la privation de tout bénéfice en maladie, *immédiatement* après avoir payé, pendant un espace de temps égal à celui durant lequel il a été retardataire.

2° Un mois commencé ou non encore fini est payable en entier par le nouveau membre comme par le démissionnaire.

3° Les décès antérieurs à l'admission d'un membre ne sont pas dus par ce dernier; mais les décès et toutes autres impositions antérieurs à la démission sont dus et toujours exigibles.

4° Il est loisible aux membres de payer d'avance une somme quelconque—laquelle est versée au crédit de tels membres en *paiement*, jusqu'à épuisement de cette somme, *de tout ce qui pourra devenir dû.*

Applications pour bénéfices

1° Quelque soit le domicile d'un membre qui, devenant malade, désire toucher ses bénéfices, il lui faut adresser une application pour le paiement de tels bénéfices (d'après la formule à la page 122 des Règlements dans les premiers quatre jours de la maladie. Cette application pour bénéfices doit être adressée à l'un des membres du Comité de Régie de l'endroit où réside l'appliquant si cet endroit est constitué en bureau ou Succursale, ou au Président général (St-Hyacinthe) s'il réside hors de St-Hyacinthe ou hors d'un endroit constitué en Bureau ou Succursale.

2° L'application pour bénéfices réclamant, pour le malade, plus de quatre jours complets d'empêchement de travailler par suite de maladie ou d'accident, est nulle pour tout ce que réclamé avant la date de la confection ou de la réception d'icelle par l'officier auquel adressée.

Cependant un membre empêché, par suite de maladie ou d'accident, de vaquer à toute occupation depuis

plus de quatre jours peut, s'il désire alors ou ensuite faire application pour bénéfices parce que sa maladie devient plus grave ou pour toute autre raison, déclarer, en faisant telle application, qu'il est malade depuis quatre jours.

Jouissance de bénéfices

1° Pour avoir droit aux bénéfices en maladie au moment de l'application et pour continuer à y avoir droit, il faut:

Etre malade, estropié, infirme ou autrement incapable de vaquer à ses occupations ordinaires ou autres occupations de nature à rapporter un bénéfice quelconque, et *n'y pas vaquer, soit directement soit indirectement*;

Ne devoir à la Société aucune partie quelconque de la contribution régulière mensuelle ou de la cotisation au décès, ni une somme de 50 centins, ou l'excédant, en impositions d'autres natures.

Fournir régulièrement chaque semaine si possible, au moins chaque quinzaine, sous les peines énoncées en l'art. 257 (page 86) des Règlements, le certificat de son médecin s'il ne se présente pas de visiteur de la part du Comité de Régie ou, si le malade est absent aux termes des articles 243 et 244 des dits Règlements, fournir le certificat signé par son médecin et par le curé de sa paroisse et dans les mêmes délais que ci-dessus.

2° Pour avoir droit à la somme de \$25.00, pour décès d'épouse, il faut ne *rien* devoir à la Société au moment de tel décès et faire partie de la Société depuis douze mois au moins.

Ce bénéfice est payable par le Comité Central seulement, sur production, par le réclamant, de l'extrait mortuaire d'abord et de toute autre pièce qui pourrait en être exigé.

4° Pour avoir droit à la somme de \$500.00, advenant le décès d'un membre, il faut que ce membre, au moment de son décès, n'ait pas été en dette envers la Société d'une somme excédant \$2.00.

5° La réclamation de ce dernier bénéfice doit être faite, par écrit et par les intéressés auxquels il échoit, dans le cours du mois qui suit le décès, sous peine de prescription.

Changement de domicile

Tout membre qui change de domicile est tenu d'en informer le Secrétaire-Trésorier à St-Hyacinthe, par écrit, sous peine d'une amende de 25 centins.

Admission des membres

Toute personne domiciliée dans un endroit où il n'y a pas encore de succursale ou bureau établi, si elle jouit des qualités requises pour devenir membre peut s'adresser, pour ce, à la succursale ou au bureau le plus voisin de son domicile ou à St-Hyacinthe, indistinctement;

Les qualités requises pour devenir membres sont:

1° Avoir atteint l'âge de 20 ans et ne pas dépasser celui de 44 ans révolus.

2° Etre Catholique Romain, régulièrement fidèle à ses devoirs et remplir l'obligation pascale.

3° Etre Canadien-Français ou reconnu comme tel.

4° N'appartenir à aucune Société secrète ou autre association improuvée par l'Eglise.

5° Etre connu pour jouir d'une bonne réputation et d'une sobriété chrétienne.

6° Avoir son domicile dans les limites actuelles du diocèse de St-Hyacinthe.

Les autres formalités à remplir pour devenir membre seront indiqués à bref délai en s'adressant au Sec.-Trés. général.

Devoirs des membres

Par le fait de son admission, chaque sociétaire contracte l'obligation morale de faire tous ses efforts pour le maintien, le progrès et l'honneur de la Société qu'il doit défendre et protéger en toutes circonstances.

Résignation

Pour résigner *valablement* comme membre de l'Union St-Joseph, il faut s'adresser directement et par écrit au Comité de Régie Central qui est tenu d'accepter la résignation si le démissionnaire ne doit rien à la Société ou s'il envoie, en même temps que telle résignation, le montant dû ou exigible de lui. Dans le cas contraire, l'acceptation de toute résignation est suspendue jusqu'au paiement de ce montant, et de toute autre cotisation devenue exigible depuis jusqu'au moment de tel paiement.

Aux membres absents

Les membres absents, qui payent déjà, qui désirent payer leurs cotisations à St-Hyacinthe, ou pour toute autre affaire, sont priés de s'adresser directement de préférence au Secrétaire-Trésorier général, attendu que tel Sec.-Trésorier doit *recevoir* et expédier toutes les correspondances—ce qui, dans bien des cas, provoquera une réponse plus prompte aux communications tout en évitant de surcharger ceux qui sont voués à d'autres détails de l'administration.

FEVRIER

Contribution mensuelle.....	40
Décès I. Choquette.....	25
" J. B. Meunier.....	25
Total à payer.....	\$0.90

Le froid Février se distingue et n'a rien à envier à son copain janvier. Il fait, depuis deux ou trois jours, un froid sibérien.

En visite—M. Octavo Boileau, de Tafville, Conn., et M. George Davin, de St-Dominique, Bagot, étaient en cette ville en visite chez les religieuses du Précieux Sang et chez les religieuses St-Joseph et se proposent de visiter les cantons de l'est.

Bonnes affaires—On a vendu au bureau de poste de cette ville, dans la dernière semaine de janvier, pour \$205 de timbres et rempli plus de 50 mandats pour une somme considérable. Si nos principales institutions financières ou autres, achetaient leurs timbres ici plutôt que de les acheter à Montréal, on voit à quel beau résultat nous arriverions.

Juges de paix—M. Nap. Duranleau et Hubert Barbeau, de St-Aphonse de Grady, ont été nommés juges de paix pour le district de Bedford.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Monseigneur l'Evêque de St Hyacinthe vient de préposer M. J. C. Bernard, curé de Waterloo, à la cure de Sorel, M. J. L. Beauregard, curé de St Joachim, à la cure de Waterloo, et M. J. A. Sénécal, vicaire à Sorel, à la cure de St Joachim de Shefford.

Contrairement à ce que nous avons annoncé, le jour de la consécration de Monseigneur M. Decelles n'est pas encore fixé.

CONCERT SACRE

Mercrèdi dernier avait lieu dans l'église de Ste Cécile de Milton un grand concert sacré à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration solennelles d'un magnifique orgue construit par MM. Casavant frères. Ce concert, qui était donné sous les auspices de M. le Curé Charbonneau, avait été organisé par Madame Dr C Fauteux. Plusieurs Messieurs et Dames de St-Hyacinthe avaient prêté, pour la circonstance, leur harmonium concours. Ce sont Mesdames Eusèbe Morin et A. Bani Beauregard et MM. Albani Beauregard et Ernest Fontaine.

Le chœur de l'église avait été réservé pour les parrains et marraines de l'orgue. M. le Chanoine Bernard était le délégué de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de St Hyacinthe. Un grand nombre de prêtres des paroisses environnantes étaient venus pour assister à la cérémonie.

Un programme des plus variés fut exécuté dans la soirée. Madame Dr C. Fauteux et M. Téléphore Urbain, organiste aveugle de Notre-Dame de St Hyacinthe, tenaient l'orgue avec tout le talent qu'on leur connaît. Madame Eusèbe Morin et M. furent les solistes.

Nous voudrions citer les compliments vrais et si bien mérités que leur adressait mercredi soir l'éloquent conférencier.

Madame Morin nous a tenu sous le charme de sa voix souple et légère " Sur un pied suspendu, nous disait un ami, on écoute en silence."

Quant à M., ces trois signes qui remplacent son nom sont bien trop modestes et s'il nous fallait l'écrire en ce caractère il est certain que nous ne posséderions pas assez d'étoiles dans notre atelier.

Les compliments décernés aux artistes qui ont prêté pour la circonstance leur puissant concours s'adressent encore à Madame A. Beauregard, alto, et à Madame Dr Fauteux, organiste de Ste Cécile, à MM. Ernest Fontaine, basses, A. Beauregard, ténor.

Téléphore Urbain, organiste, Joseph Noël, cornetiste et Samuel Bourgeois, violoniste.

L'absence de Mlle Louise Laframboise, cantatrice de Montréal, a été beaucoup regrettée. Malheureusement les circonstances ne lui ont pas permis de se rendre à l'invitation qui lui avait été faite.

La conférence fut donnée par le Révérend Père Hage, Dominicain. Faire l'éloge du Père Hage serait

inutile. Ceux qui l'ont entendu nous trouveraient même téméraires. Il traita de la musique religieuse—de ses raisons et de ses effets. Il faut une religion aux peuples, il faut que les sociétés prient. Or chanter c'est prier; c'est pourquoi l'Eglise a sa musique religieuse.—Il développa avec science cette première partie de sa conférence.

Il fut on ne peut plus éloquent dans la deuxième partie. Il commença d'abord par féliciter M. le curé de Ste-Cécile de Milton qui travailla de tout son zèle pour doter son église d'un splendide instrument. Il adressa aussi ses plus sincères félicitations aux fidèles de la paroisse. "Votre pasteur, dit-il, n'a pas fait cela seul; c'est vous qui lui en avez donné les moyens, et il m'en voudrait, j'en suis certain, si je ne vous en remerciais pas de tout mon cœur."

Il fit ensuite avec beaucoup de sincérité l'éloge des deux frères Casavant qui ne cherchent pas seulement à s'enrichir et à acquérir de la gloire, mais travaillent ardemment dans l'intérêt de la religion et pour la plus grande gloire de Dieu. Ils ont élevé dans la Cathédrale d'Ottawa, dans l'Eglise de Notre-Dame de Montréal et dans les Eglises de St-Hyacinthe et d'ailleurs, des orgues superbes qui redisent dans un flux d'harmonie leurs noms mêlés aux chants sacrés.

Il remercia aussi, au nom des paroissiens de Ste Cécile, les artistes distingués qui ont dû nous donner une idée d'un concert d'anges.

La musique religieuse a pour effet, dit-il, de réparer l'âme des choses terrestres pour l'élever jusqu'à Dieu. L'orgue surtout, a quelque chose de grand et de divin. C'est tout un sermon. C'est au moyen de cet instrument que le christianisme se fait du visible pour nous conduire à l'invisible. La religion et l'art ne peuvent se séparer. Puis dans une éloquente péroraison il conjura ce bel instrument de résonner sans cesse et de chanter les louanges de Dieu. Qu'il soit, dit-il, une âme immortelle dans un organisme fragile, car c'est au nom du Verbe divin qu'il a été béni.

C'est le plus pâle des résumés que nous puissions faire de cette admirable conférence qui n'a pas été fréquemment interrompue par les applaudissements à cause de la sainteté du lieu.

CONDUITE HEROIQUE D'UN PRETRE

Un prêtre français, l'abbé Dumoulin, du diocèse d'Aix, fut condamné il y a environ deux ans, à la déportation comme coupable de meurtre. A la Nouvelle Calédonie, au milieu de malfaiteurs de tout genre, le pauvre prêtre subissait son cruel martyre avec courage et résignation.

Cependant, l'homme est toujours homme, il souffrait horriblement et le chagrin bien plus que les horreurs de la captivité, ne pouvait manquer de le conduire à la tombe. Qu'on juge donc de sa joie, quand l'autre jour un employé de la colonie pénitentiaire vint lui dire :

—M. l'abbé, vous êtes libre, votre innocence est reconnue.

Son innocence, oui, car le saint prêtre n'avait pas commis le crime pour lequel la justice humaine, si souvent égarée, le traitait si sévèrement. Et ce qui est le plus admirable, il connaissait le meurtrier, car celui-ci, qui a fait des aveux complets, s'était confessé à lui.

Plût-il que de violer le secret de la confession, le prêtre martyr se fût laissé traîner devant les tribunaux comme un vil criminel, au risque même d'être condamné à monter sur l'échafaud.

Torturé par les remords, le vrai coupable s'est fait connaître. Il a déclaré avoir enterré le cadavre de sa victime de manière à faire soupçonner M. l'abbé Dumoulin. Puis, pour se mettre tout à fait à l'abri du soupçon, il avait tout dit au prêtre sous le sceau de la confession. N'ayant plus un instant de repos, il s'est livré à la justice et la victime de cette regrettable erreur judiciaire va être soigneusement réhabilitée.

Y a-t-il rien de plus admirable que la conduite héroïque de ce ministre de l'autel qui préfère l'ignominie imitée à la violation de ses devoirs ?

Echos de partout

Mariage fashionable.—En cette ville, le 1^{er} février courant, M. E. A. Whitehead, de Montréal épousait Mlle Maye Sicotte, fille de V. B. Sicotte, Eor., Shérif.

Contrat important.—MM. Casavant frères, viennent d'entreprendre la construction d'orgues électriques pour la Cathédrale de Montréal. Nos félicitations à nos concitoyens.

Incendie.—Jouéi soir le feu se déclarait chez M. Burquo, épicier de cette ville. La cheminée flambait et la porte en fonte chauffée à rouge, mit le feu à une couchette qui se trouvait près de là. Les flammes gagnèrent les autres meubles qui encombraient le même appartement. Nos dignes pompiers appelés en toute hâte, maîtrisèrent l'incendie. Mais les pertes causées tant par le feu que par l'eau, s'élevèrent à près de \$800.

La banque Molson.—M. A. C. Boderick, comptable de la Banque Molson, remplacera temporairement M. Grébas dans l'administration des affaires de la succursale.

Personnel.—Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. D. Denis, marchand et gérant de la banque Jacques-Cartier à St-Simon de Ergot, a été élu à l'unanimité, maire de cette paroisse. Nos plus chaudes félicitations.

Personnel.—M. Charles Bégin, fils de M. le notaire Bégin de Rimouki, qui possède dans cette dernière ville une superbe ferme modèle, suit actuellement les cours de l'école d'Industrie laitière. M. Bégin est le seul du district de Rimouki qui s'occupe actuellement des cours pratiques et théoriques. Il est enchanté du système établi et se propose de faire une ardente propagande en faveur de cette école qui est destinée à produire les plus excellents résultats.

—M. Joseph Nadeau, maire de Ste-Angèle de Monnoir, émit en cette ville mardi dernier.

Mgr Decelles.—On lit dans le Sorelois, au sujet de l'élevation de M. l'abbé Decelles à l'épiscopat :

"Les catholiques de Sorel, que dirige M. Decelles depuis un peu plus de trois ans, n'apprendront pas sans un très vif regret son prochain départ d'au milieu de nous, nécessité par son élévation à la haute dignité qui vient de lui être conférée. Ils se rappelleront aussi toujours son affabilité, son zèle apostolique et son éloquence, joints à ses talents d'administrateur qui lui ont permis, en trois ans, de réduire d'un quart au moins la lourde dette qui pesait sur notre fabrique."

Personnel.—Monseigneur Grandin, évêque de Saint-Abert, est arrivé à Montréal. Sa grandeur est accompagnée du R. P. Grandin, son neveu, du R. P. Ledoux, vicaire-général, et du R. P. Gasté, de la mission du lac Caribou. Tous ces dignes missionnaires sont en route pour l'Europe. Ils s'embarqueront à New-York, samedi prochain.

Waterloo.—M. A. F. Savaria, M. P. P., a été réélu maire pour l'année courante.

Cookshire.—M. l'abbé I. A. Lavallée, ci-devant vicaire de notre paroisse, a été nommé curé de Sawyerville où il réside déjà depuis trois semaines.

—Le moulin à soie de la compagnie de Cookshire est de nouveau en opération. Les bûches sont amenés ici par voie du Maine Central.

—A une assemblée du Conseil municipal du Canton de Eaton, tenue le 3 courant, M. V. F. Hodgo a été élu maire.

Arthabaska.—M. Labelle, de Rimouki, est professeur de musique depuis dimanche, au collège d'Arthabaska.

Nos félicitations aux messieurs du collège d'Arthabaska pour la précieuse acquisition qui vient de faire dans la personne de M. Labelle.

Lac Mégantic.—La compagnie manufacturière de pulpe qui s'établit ici, demandant son incorporation à la Législature de Québec sous le nom de "Lac Mégantic Pulp Company" pour les fins de manufacture de la pulpe de bois et autres produits identiques.

Sherbrooke.—L'hôpital du Sacré-Cœur de cette ville, qui rend de si grands services au diocèse, est devenu trop petit pour les besoins pressants de la maladie et des infirmités et sa popularité toujours croissante demande un local plus spacieux. Le corps de bâtiment actuel a été construit en vue d'agrandissement et les bonnes œuvres de la Charité qui ont la direction ont résolu de construire, au plus tôt possible, l'une des ailes que comporte le plan de l'édifice. Une députation des députés du diocèse s'est rendue dernièrement auprès du premier ministre pour lui demander une aide de \$2000 à cette fin, et l'on espère que le cabinet se rendra à cette demande.

Confit.—On redoute un conflit sérieux dans l'Amérique Centrale entre Costa-Rica et le Nicaragua, à propos de la question territoriale qui est pendante entre ces deux Etats.

Joyeuse fête.—Les amis de M. F. X. Lebrun, marchand de St-Dominique, se réunissaient en grand nombre à la résidence de ce dernier, il y a quelques jours pour fêter l'anniversaire de la naissance de son épouse. On était venu de St-Hyacinthe Granville etc. Madame Lebrun fut on ne peut plus flattée de cette démonstration et remercia en termes heureux ceux qui lui témoignaient ainsi leurs sympathies.

Waterloo.—Comme le train local du South Eastern de Sutton à Wa-

terloo, allait à une vitesse de 25 milles à l'heure, mercredi dernier, une roue de char à bagages se brisa et le char, quittant la voie, s'en alla s'enfoncer dans la boue de la savanne, à environ deux milles de Foster station. L'engin resta sur la voie, mais le char des voyageurs déraila lui aussi. Heureusement et comme miraculeusement, personne ne se fit blesser. Seul l'employé préposé aux bagages eut quelques égratignures et fut relevé couvert de terre, humide des pieds à la tête, complètement enveloppé d'une épaisse couche de boue noire. Les quelques passagers du train en furent quittes pour une frayeur bien légitime et pour s'être fait secouer un peu rudement.

Une nouvelle voie maritime—Voici une nouvelle qui emprunte aux circonstances actuelles un intérêt particulier. Il paraît que le percement de l'isthme de Corinthe, œuvre à laquelle M. de Lesseps a concouru avec le général Turr, est maintenant chose à peu près accomplie. L'entreprise a eu des heures difficiles; le premier capital a été absorbé, les opérations ont dû être suspendues; une nouvelle société a été fondée, des inondations sont venues interrompre et compromettre plus d'une fois les travaux, et la dépense a fini par s'élever à environ 60 millions de francs. Mais en fin le canal de Corinthe existe, et les steamers franchiront, à partir du 23 avril prochain, cette nouvelle voie maritime, éclairée la nuit d'un bout à l'autre à l'électricité.

Accidents—Deux canadiens, M. Louis Dève, de Montréal, et Frank Bartlett, de Brantford, Ont., ont été tués dans un catastrophe de chemin de fer dans les Missoiri, samedi.

East Angus—Un nommé Fred Hall, de Fairfield, a trouvé la mort vendredi dernier dans les circonstances suivantes. Il était à travailler dans une excavation sous une croûte de terre surplombant sa tête, lorsqu'un ébouli se produisit enveloppant le malheureux sous un amas de terre et de pierre; il ne survécut que quelques moments. La victime de cet accident est un ancien matelot natif de Devonshire, Angleterre, qui, depuis qu'il avait quitté la mer, avait à peu près fait le tour du monde, travaillant ici et là à tout ouvrage. On le disait un bon travailleur et un honnête homme.

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

- St-Hyacinthe**
Président : H. Langelier.
Sec.-Arch. : J. H. Blanchard.
Sec.-Trés. : J. A. Cadotte.
- Roxton-Falls**
Président : Joseph A. Petit.
Sec.-Arch. : Fabien Préfontaine.
Sec.-Trés. : Dr Alph. Brodeur.
- St-Damase**
Président : Charles Fréchette.
Sec.-Arch. : Napoléon Graveline.
Sec.-Trés. : Z.T. Marchessault, N.P.

- Acton-Vale**
Président : Georges Deslandes.
Sec.-Arch. : Elie Corbeil.
Sec.-Trés. : Victor Lapointe.
- St-Athanase**
Président : Ludger Mignault.
Sec. Arch. : Hector Phaneuf.
Sec.-Trés. : Zéphirin Normandin.
- St-Hugues**
Président : A. Marion.
Sec.-Arch. : Joseph Lessard.
Sec.-Trés. : Hugues Bélanger.
- St-Théodore**
Président : Téléphore Picard.
Sec.-Arch. : Louis Gauthier.
Sec.-Trés. : Napoléon Tanguay.
- St-Simon**
Président : Edouard Cusson.
Sec.-Arch. : Arthur Larochelle.
Sec.-Trés. : Jean.-Bte Delorme.

- St-Dominique**
Président : B. Lamontagne.
Sec.-Arch. : Ls Robitaille.
Sec.-Trés. : L. J. Dubois.
- L'Ange-Gardien**
Président : Revd. J. B. Durocher, ptre curé.
Sec.-Arch. : Louis Fontaine.
Sec.-Trés. : Roméo Vaillancourt, M. D.

- St-Pie**
Président : Jos. E. Cadieux.
Sec.-Archiviste : Ad. Chicoine.
Sec.-Trésorier : Jos. Em. Seney.

- Marieville**
Président : F. Huot.
Secrétaire : H. E. Poulin.
Trésorier : J. Monty.

- St-Ephrem d'Upton**
Président : L. J. Kerouack.
Sec.-Arch. : Henri Dorais.
Sec.-Trés. : Alphonse Dorais.

- Ste-Rosalie**
Président : Joseph Léveillé.
Sec.-Arch. : Félix Cardinal.
Sec.-Trés. : Charles Tanguay.

- Ste-Madeleine**
Président : F. X. Hébert.
Sec.-Arch. : J. A. Rainville.
Sec.-Trés. : Adélaré Lussier.

- St-Denis**
Président : J. B. Crevier.
Sec.-Arch. : F. X. Paradis.
Sec.-Trés. : Herm. Petrin.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe.	\$6,746.88
Dans les Succur..	313.05
En tout.....	\$7,059.93
Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabrique N.-D.....	\$5,000.00
A RR.PP. Dominic.	1,500.00
A Acton-Vale.....	55.60
A Marieville.....	25.00
Dans les Succur..	338.71
Rés.mens. à St. H.	692.57
Valeur totale de la Société en espèces et obligations au - mentionnées.....	\$7,611.88
Donnant un surplus net, pour le semestre, de.....	\$ 551.95

Avis importants
Aux membres résidents en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand'messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

☎ Téléphone 114.
JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

L'ECHO, organe officiel de la C. M. B. A.
Par ordre du Grand Président du Grand Conseil de la C. M. B. A. du Canada, en date du 10 novembre dernier et sous le sceau du dit Grand Président, l'ECHO est de nouveau nommé l'un des organes officiels du dit Grand Conseil du Canada pour un terme de deux ans.

EUG. LAMARCHE
HORLOGER-BIJOUTIER
116 Rue des Cascades, Bâtisse de la Tribune.
Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité. Les nettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Duillaumin et Cie
ÉDITEURS
14 - Rue Richelieu, à PARIS.
(FRANCE).
—O—
Economie politique, Statistique, Finance, Commerce, Comptabilité, Administration, Droit commercial, Droit des gens, &c.

CHARLES DELAGRAVE
15 Rue Soufflot, PARIS
Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Carter et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Étrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23.-4.-'92.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
Oscar Schepens, Directeur
16-Rue Treurenberg-16
BRUXELLES (Belgique)
Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la Revue Bibliographique Belge. 1. 4 fr. 50 par an (90 cents.)
Le Catalogue est envoyé franco sur demande.
16 juil., '92.

CELESTINE

Scènes de la Terreur en Provence.

XXX

DÉSESPOIR ET CONSOLATION

En voyant sa fille ainsi défigurée, le vieillard n'a pu retenir ses larmes. Mais Célestine ne pleure point, elle, pauvre fille dont le cœur a tant souffert ! Tout ce qu'elle voit, tout ce que son souvenir lui rappelle, a comme anéanti en elle le sentiment de son état actuel. Son air est morne, son regard fixe, sa bouche entr'ouverte, ses paroles entrecoupées. On la dirait impassible ; mais son cœur est déchiré, mais son âme souffre d'une douleur aiguë, active, incessante ; et sous son front sans couleur une pensée lugubre paraît s'agiter et absorber toute la puissance intellectuelle de son esprit.

Effrayé de cet étrange égarement survenu tout à coup dans les traits de l'orpheline, Anselme s'efforce de l'en distraire par les consolations de sa tendresse.

La chère Célestine, lui dit-il, nous avons échappé à la mort, ma blessure est légère et ne me fait point souffrir. Loin des méchants qui nous persécutent, nous n'avons rien à redouter pour le présent ; et Dieu, qui nous a préservés une fois, veillera sur nous à l'avenir.

Nous sommes, il est vrai, sans argent, sans vêtements, sans asile, sans pain ; mais ma fille, les miséricordes du ciel ne sont point épuisées : confiance, ma fille, Dieu nous assistera !

—Dieu nous assistera ! répète Célestine d'une voix qui marque le découragement de son âme. Dieu nous assistera ! Anselme !..... Eh ! que m'importe maintenant le secours du ciel ? Je n'implore, je n'attends que la mort ! la vie m'est insupportable..... je la déteste !..... Que ferais-je désormais sur la terre ? Un démon, que l'enfer a vomie de ses gouffres, est venu sous la figure d'un homme persécuter ma famille, ma mère, mon père, tout ce que j'aimais ici-bas. Non, rien ne détournera le malheur qui s'attache à moi ! Vous me parlez d'espérance, Anselme ; illusion !..... Nous avons échappé, vous et moi, à la mort..... moi surtout, au déshonneur... Vous m'avez été rendu dans cette nuit fatale, nuit d'horreur et de sang ! Mais le comte de Morelly, mais mon père, dites, dites-moi qui me le rendra ?..... N'était-il pas à Toulon hier, hier soir..... au Champ-de-Mars ? Ah ! malheur ! malheur ! En vain je voudrais me flatter ! mon pauvre père n'est plus !..... Je le vois..... là..... jeté parmi les condamnés ! on donne le signal !... le feu tonne !..... la terre tremble !..... mille cris retentissent !..... ils sont tombés là les voyez-vous..... se roulant dans le sang ?... Mon père !..... mon père !.....

—Je ne saurais blâmer tes terreurs, mais, ma fille, écoute-moi avec calme. Le manteau du comte, que nous trouvâmes sur le chemin de Toulon, nous fit juger qu'il pouvait être venu de cette ville ; mais

ce n'était là qu'une supposition gratuite. Forcé par les circonstances, il a sans doute cherché un asile loin de nous ; mais pourquoi conclure que ce soit à Toulon plutôt qu'ailleurs ? Et quand même il aurait porté ses pas dans cette cité, qui l'a dit qu'il fût présent au Champs-de-Mars ? Nous nous y sommes rendus l'un et l'autre, nous, dans l'espoir de nous y rencontrer ; mais lui, nous sachant loin de là, avait-il à nous y venir chercher ? Au contraire, sa propre sûreté ne lui eût-elle pas fait un devoir de ne point y paraître ?..... C'est là ce qui sera arrivé.

Célestine ne répond rien ; son front rembruni laisse deviner qu'un doute cruel assiège encore son esprit :

Mon enfant, reprend le vieillard, pourquoi cette tristesse obstinée ? Ah ! sans doute, tes chagrins sont cuisants ! mais penses-tu que ton Anselme n'en partage point l'amertume ? Je suis, moi aussi, ton père. Hélas ! saluez toi sur la terre, que deviendrais-tu ? Voudrais-tu que je vécut abandonné, que je mourusse sans avoir jamais vu un cœur s'attacher à moi ? Tu pleures ? Célestine..... Oh ! dis-moi que tu ne veux point incurir..... que tu vivras pour moi, pour ton malheureux père adoptif !

Célestine pousse en effet des sanglots, elle serre Anselme dans ses bras.

Pardonnez-moi, mon père ! s'écrie-t-elle, la douleur avait égaré ma tête. Non, je ne veux point vous quitter !.... Nous souffrirons de moitié, ou plutôt je souffrirai seule ; car ma vie, je la consacrerai à adoucir les chagrins de votre vieillesse, je vous entretiendrai de soins, je veillerai à votre repos.

Tandis que les deux infortunés se tenaient embrassés, les vibrations de l'air ont apporté jusqu'à eux un bruit sourd comme une détonation lointaine : on dirait le roulement du tonnerre. C'est l'explosion de plusieurs coups réunis ! Sans doute une nouvelle fusillade a couvert le Champs-de-Mars de nouvelles victimes, car le bruit paraît venir du côté de la ville envahie. Célestine a ressenti un frisson de terreur, et s'est précipitamment levée. Anselme, en proie lui-même à une horrible émotion, a compris sa pensée, et, suivi de la vierge tremblante, il s'éloigne de ce lieu où l'odeur du sang semble les poursuivre.

Après avoir erré plusieurs heures à travers une campagne dépeuplée d'habitants, et par des routes inconnues, Anselme et Célestine se trouvent par hasard devant l'agreste habitation dans laquelle, il y a deux jours, ils vinrent chercher un asile, lorsque la nuit les surprit, fatigués, mourant de froid et de faim, sur la route de Toulon. Le cœur du vieillard se serre de douleur, car cette chaumière lui rappelle la mort inopinée de la pauvre Marguerite, dont l'ermite, sauveur de l'orpheline, lui fit le triste récit. Anselme se garde bien de parler de ses regrets à sa fille adoptive, que son évanouissement de la veille, et son prompt départ le lendemain, ont laissée dans

une ignorance absolue de ce fatal événement.

Détournant ses yeux où roulent des larmes furtives, Anselme entraîne Célestine loin du toit rustique, et dirige ses pas vers une montagne qui élève à peu de distance son sommet pittoresque et sauvage. C'est là qu'il fût naguère conduit par l'espoir de rencontrer le vieux solitaire dont Marguerite lui avait enseigné la demeure, et auprès duquel il espérait se procurer pour Célestine des aliments réparateurs. Dans sa détresse actuelle, il a subitement conçu le dessein de se réfugier dans la grotte ignorée où il est sûr d'être bien accueilli par le vénérable ermite ; c'est là qu'il se propose de vivre caché avec sa protégée, jusqu'à ce que, la tourmente révolutionnaire venant à cesser, il leur soit permis de chercher ailleurs, sans danger, une demeure convenable.

Indifférente sur le lieu où il plaira à son guide de la conduire, Célestine suit le vieillard en silence. Lentement ils gravissent ensemble le petit sentier qui paraît aboutir au sommet de la montagne. Mais, parvenu à moitié environ de sa hauteur, ils cessent d'apercevoir les vestiges de pas humains. Là, le site devient tout à fait sauvage ; c'est à travers les ronces et les buissons, et au milieu des rochers aigus, qu'ils sont obligés de chercher un passage. Après avoir franchi, avec d'extrêmes difficultés, les obstacles qui s'opposent à leur marche, ils arrivent enfin dans la grotte où ils espèrent trouver un refuge contre la persécution.

XXXI

L'ERMITAGE

L'ermitage est situé dans le lieu le plus sauvage de la montagne.

Le solitaire qui l'habite s'offre bientôt aux regards des deux hôtes qui lui amène le malheur. Ayant reconnu l'orpheline et le bon vieillard dont il éprouva plusieurs fois la charité en des jours plus heureux, il les accueille avec une douce satisfaction ; car, outre qu'il conserve pour eux un vif sentiment d'estime et de reconnaissance, il devine, à la tristesse de leur visage, que son tour est venu d'entreprendre les œuvres de la bienfaisance.

Soyez les bienvenus, leur dit-il après qu'Anselme lui a rapidement exposé l'horreur de leur situation, ma retraite deviendra la vôtre. Elle est peu commode sans doute, mais la paix du Seigneur y règne. Jusqu'ici, elle a été inaccessible à la persécution. J'ai la confiance qu'il en sera de même à l'avenir. En attendant des jours meilleurs, nous prions ensemble.

En parlant ainsi, il introduisit Anselme et Célestine dans la grotte où ils doivent se condamner à cacher momentanément leur existence orageuse. L'intérieur de l'ermitage respire la plus sévère austérité. Dans un des angles de la caverne sainte, un amas de feuilles sèches présente la couche du vieux anachorète. Contre une des parois latérales sont quelques livres de piété, et des provisions obtenues de la charité des habitants de la campagne, que le soli-

taire visite de temps en temps.

Tout à fait au fond de la grotte, sur un rocher transformé en autel, s'élève une croix à laquelle est attachée l'image du Christ. C'est là que l'ermite a coutume de prier.

A l'aspect du signe rédempteur, Anselme dont le malheur n'a pas diminué la piété, se prosterne et prie avec une sainte ferveur. Célestine et le solitaire suivent son exemple ; tous ensemble, sous la voûte sauvage, ils adressent au Seigneur leurs supplications ardentes, quoique silencieuses....

Plusieurs jours se sont écoulés ; mais dans le calme de la retraite où la jeune fille vit forcément, chaque instant ajoute à ses perplexités. L'absence de ce père qu'elle aime, la possibilité d'une séparation éternelle d'avec cet être chéri dont son enfance fut privée, et qu'elle n'a possédé qu'un moment, soulèvent dans son âme ardente de saisissantes émotions.

L'orpheline ne cesse de parler de son père. Le nom du comte de Morelly, répété avec tremblement, est un aiguillon qui active la violence de sa douleur ; elle ne veut consentir à prendre ni nourriture ni repos, et semble faire ses délices de larmes et de gémissements. Aussi sa faiblesse augmente en proportion de sa fiévreuse exaltation. Anselme frémit en calculant les suites possibles de cette opiniâtre désolation.

Pour rendre un peu de calme à son âme souffrante, le saint de la montagne offre ses services et son dévouement. A la chute du jour, il quittera l'ermitage, jadis asile d'une paix suave, maintenant séjour de deuil et d'affliction. Tandis qu'Anselme et Célestine resteront dans la caverne, il ira lui aussi, homme de charité, dans toutes les villes et bourgs de la Provence, à la recherche du comte de Morelly, dont on lui donne l'exact signalement. Berthaud, dont on ignore également la destinée, Berthaud le pêcheur est connu du serviteur de Dieu, sa demeure sera visitée. Le bon ermite, sous un déguisement, s'est plus d'une fois montré parmi les tyrans dévorateurs, hommes de rapine et de sang, sous le sabre desquels marchent l'épouvante et l'extermination.

Le soleil est près de disparaître de l'horizon rembruni. L'ermite a remplacé sa robe de bure par le vêtement des paysans de la Provence, et, après avoir promis de revenir avant peu de jours, il descend de la montagne, laissant au milieu des rochers Anselme reconnaissant et Céles-

tine un peu consolée. Bientôt les oliviers, formant une forêt grise au fond de la vallée, le dérobent aux yeux de ceux dont il porte les vœux et les espérances.

En l'absence du solitaire, Anselme redouble ses soins et ses caresses, pour remplacer auprès de l'infortunée jeune fille le père dont elle déplore la perte comme un malheur accompli. Il oublie ses propres douleurs, pour ne s'occuper qu'à adoucir celles de l'intéressante créature qui, à l'âge de seize ans, et dans la fleur de la beauté, est devenue la proie d'une profonde et incurable mélancolie. Célestine, quoique accablée par une destinée si orageuse, a trop de sensibilité dans l'âme pour n'être pas touchée des tendres empressements, de la compassion affectueuse et paternelle dont elle est l'objet. En présence du vieillard, vivement affligé lui-même de tant de calamité, souvent elle retient ses larmes, mais les angoisses qu'elle concentre dans son cœur n'en sont que plus déchirantes.

Anselme l'observe avec un secret effroi ; mais souvent, fuyant ses regards, elle s'en va loin de la grotte hospitalière, errant de rocher en rocher, à travers les buissons et les aspérités de la montagne. Quelquefois, assise sur un fragment de roche, d'où ses yeux plongent sans obstacles dans la vallée, elle se tient immobile et rêveuse. Là, elle se livre sans réserve à sa douleur. Si parfois, à la chute du jour, l'atmosphère s'assombrit, si, à l'approche d'une nuit orageuse, le sourd murmure des vents, le cri sauvage d'un aigle s'abattant sur la cime d'un roc aérien, viennent frapper son oreille, elle semble aspirer avec délices ces sons aigus et lugubres qui s'harmonisent avec la tourmente de son âme : alors un calme salutaire s'insinue imperceptiblement dans ses sens, les nuages de son front s'éclaircissent, sa poitrine respire plus librement, elle sort de ses sombres méditations, et des larmes, que sa paupière lui refusait auparavant, viennent procurer à son cœur un soulagement momentané.

Mais, hélas ! après un mois de souffrances et d'affliction, pas une lueur d'espoir ne vient consoler leur âme. Le solitaire, dont ils crurent le retour si prochain, n'a point reparu. Anselme subit comme Célestine l'influence d'une inquiétude morne.... Sans doute les craintes de la jeune fille au sujet du comte de Morelly se sont réalisées, et le saint anachorète, ayant été reconnu, expie dans les fers du terrorisme son charitable dévouement.

Tandis que sa fille est allée

pleurer, suivant sa coutume, dans un bosquet de pins qui forme une verte couronne sur le sommet de la montagne, Anselme, assis tristement près de la caverne hospitalière, se livre en silence à ses désolantes réflexions, et cherche dans l'avenir une solution heureuse aux accablantes sollicitudes du présent.

Tout à coup le sol retentit au dehors sous des pas rapides. Le vieillard se lève en frissonnant; un homme s'élançe vers lui.... au milieu de l'obscurité, il appelle: "Anselme!... Anselme!"

Anselme reconnaît la voix de l'ermite qui lui donne l'hospitalité!... Sans doute il lui apporte des nouvelles du comte de Morelly!... Il se précipite, il embrasse avec effusion l'hôte généreux qu'il est si heureux de revoir.

Mais, ô désappointement! le solitaire est sans respiration, ses gestes convulsifs ressemblent aux gestes du désespoir, sa langue, comme enchaînée par une émotion puissante, se refuse à traduire les pensées qu'il s'efforce en vain d'exprimer.

Anselme attribue son silence au saisissement que lui cause la joie de revoir ses amis. Mais bientôt l'ermite a retrouvé sa voix.

Fuyez!... s'écrie-t-il, sauvez-vous!... sauvez Célestine!

—O ciel! dit Anselme stupéfait, sommes-nous donc en péril dans cette grotte ignorée?

—Croyez-en un ami qui vous est dévoué; vous n'y pourriez rester plus longtemps.

—C'est impossible! reprend Anselme; on ne saurait nous chercher ici!

—Vous vous trompez, Anselme! J'ai vu des soldats rôder parmi ces rochers!... En suivant un sentier détourné, j'ai pu éluder leur poursuite; mais ils ne tarderont pas à découvrir cette retraite.

—Vous êtes venu seul? demande Anselme, avide de connaître le résultat de ces recherches; et le comte de Morelly? et Berthaud?.. Quelle nouvelle en apportez-vous? ..

—Aucune! répond vivement le solitaire; je n'ai pu découvrir leurs traces. Mais, au nom du ciel! quittez ces lieux à l'instant! Il est un sentier qui conduit au sommet de la montagne; venez, la nuit, cachera notre fuite, et, avant qu'on arrive vers nous, nous pourrons descendre par le penchant opposé.

Et il allait s'élançe hors de la grotte.

Et Célestine!... dit Anselme désolé, elle n'est pas revenu!

Un moment de silence suit

cette observation: c'est le silence de la consternation.

Où a-t-elle donc porté ses pas? demanda enfin le solitaire.

—Dans la forêt de pins qui domine la montagne; c'est là qu'elle a l'habitude d'aller goûter un peu de repos.

—C'est par là que nous devons diriger notre fuite; nous y rencontrerons l'orpheline. Venez, suivez-moi!

—Partons! dit Anselme d'un accent qui témoigne de l'anxiété de son âme.

Et les deux vieillards sortent précipitamment de la grotte, qu'ils ne doivent, hélas! plus revoir.

Le pieux anachorète, en quittant l'hermitage pour aller à la recherche du père de Célestine, se rendit d'abord à Toulon, où ses investigations furent sans résultat. Il se dirigea ensuite sur Marseille, où demeurait Berthaud. Il espérait obtenir de lui d'utiles renseignements; mais là encore ses espérances furent déçues, car il apprit que le pêcheur ami d'Anselme était retenu prisonnier au fort Saint-Jean. L'ermite, arrêté lui-même comme suspect, ne put obtenir sa liberté qu'après plusieurs semaines de détention arbitraire. Après avoir visité divers lieux de la Provence, il revenait, l'âme contristée, à l'hermitage où il était impatientement attendu; mais là un nouveau péril s'est révélé.

Parvenus à l'extérieur de la caverne, Anselme et le solitaire allaient se diriger vers le haut de la montagne, mais ils s'arrêtèrent soudain frappés de stupeur.

Le passage par où ils devaient fuir est gardé par la force armée!... A quelque distance de là, tous les rochers sont hérissés de soldats formant comme un cordon de surveillance autour de la grotte!...

Le vieil ermite se rapproche doucement d'Anselme.

Ne perdez point courage! lui dit-il d'une voix émue. La nuit nous couvre de son ombre: nous échapperons aux regards des brigands!... Je sais à travers ces rochers un passage secret, encore inaperçu; il est d'une difficulté extrême; mais c'est l'unique voie de salut qui nous reste: suivez-moi.

—Nous nous éloignerons de Célestine, répond Anselme consterné, je ne veux pas me sauver sans elle!... je ne vous suis pas!

—Mais Célestine n'est point près de vous, observe le solitaire. Nous parviendrons jusqu'à elle par le côté opposé; tandis que rester ici, c'est vous perdre sans fruit pour elle. Au nom de cette chère enfant, Anselme, suivez-moi!

Anselme ne résiste plus; il suit l'anachorète. Les deux infortunés s'avancent furtivement vers l'énorme rocher qui s'étend en face de la caverne. Déjà ils ont atteint la crête escarpée du haut de laquelle descend, par une déclivité rapide, un sentier étroit comme le ravin creusé par le torrent qu'a grossi l'orage.

Mais, ô épouvantable catastrophe! l'ombre qui devait protéger la fuite de l'ermite devient la cause de son trépas!... Tandis qu'il s'avancait dans ce passage fatal, le malheureux n'a pu voir qu'il s'est suspendu à une pierre mouvante, sans racine. Le roc, ébranlé par la main qui l'a saisi, se détache tout à coup de sa base, et, entraîné par le poids, roule sourdement le long de la montagne!...

Anselme a poussé un cri de désespoir!... son guide infortuné vient de disparaître au fond de l'abîme!..

Tandis qu'Anselme est resté immobile de douleur sur le fatal rocher, attirés par le cri qui vient de lui arracher le sort funeste de son ami, les soldats, répandus près de là, s'élançant aussitôt vers lui l'investissent de toutes parts, et lui ordonnent de les suivre pour aller comparaître devant la commission révolutionnaire qui juge les prétendus conspirateurs.

Le vieillard, atterré par cet événement inopiné, se laisse lier les mains. Mais il ne prononce pas une seule parole. Une pensée unique l'occupe et le tourmente: que va devenir Célestine?

Légère comme une ombre qui glisse vaporeuse sous un ciel orageux, la jeune orpheline revenait à l'hermitage par le sentier supérieur qui descend de la crête de la montagne, mais quel spectacle s'est offert à sa vue! Le protecteur de sa jeunesse, l'unique soutien que le malheur lui ait laissé, cet Anselme qu'elle chérissait avec tant de vénération, est là, devant elle, garrotté comme un criminel, au milieu d'une troupe de soldats! Sa pensée devint aussitôt toute l'horreur du sort qui l'attend.

Emportée par un égarement subit, elle se précipite, elle se roule aux pieds des soldats contrariés de cette soudaine apparition; elle pleure, elle pousse des cris, elle implore la pitié de tous, avec des accents qui fendraient le cœur des misérables auteurs de cette scène, si dans leur poitrine d'homme ne battait pas un cœur de tigre.

Un froid dédain, un murmure menaçant, accueillent les supplications de la gémissante orpheline.

Alors elle se relève en redoublant ses cris et ses sanglots, elle s'élançe au cou de son père adoptif, l'entoure de ses bras, s'y tient suspendue, et presse avec fureur sur son cœur le vieillard désolé, comme résolue à ne plus se séparer de lui.

Un des soldats propose de la conduire elle-même au tribunal révolutionnaire. Mais, craignant que son désespoir ne produise en chemin une scène embarrassante, celui qui commande le détachement des jacobins élève la voix pour s'opposer à cet avis... Si la foudre fût tombée au milieu d'eux, Anselme et Célestine n'auraient pas été frappés d'une aussi profonde terreur que celle dont leur âme est saisie en entendant ces derniers accents, Anselme est en proie à un affreux tremblement, cette voix glacée son cœur comme si la lame d'un poignard l'avait effleuré; et la jeune orpheline, poussant un cri d'effroi, est tombée sur la terre, où elle de neure étendue sans force et sans mouvement.

Cette voix formidable qui vient de retentir à leurs oreilles leur a révélé une circonstance jusqu'alors inconnue, mais accablante pour les deux infortunés: Caracalla est le chef de la horde républicaine!!!

L'obscurité n'a pas permis au farouche brigand de reconnaître ses victimes, Satisfait de pouvoir enfin se débarrasser des obsessions de Célestine, il ordonne à ses satellites d'entraîner le vieillard. Dociles aux ordres du chef, les jacobins se mettent en marche, sans pitié pour la jeune fille abandonnée, par une froide nuit d'hiver, souffrante et désolée, au milieu de sauvages rochers d'où nul secours humain ne viendra la retirer.

Anselme, dont le cœur est déchiré, éprouve une douleur telle qu'aucune expression ne pourrait la traduire à la pensée. A son tour il prie, il implore, il verse un torrent de larmes; il demande qu'on ne le sépare point de sa fille. Vaines instances! Malgré ses gémissements, on le pousse, on le traîne avec une cruauté barbare, au milieu des menaces, des insultes, des blasphèmes et des chants de vengeance.

Au détour d'un rocher qui s'élève à quelque distance de l'hermitage, à l'endroit où commence le sentier battu qui conduit au pied de la montagne, des cris aigus, répétés par l'écho du désert, arrivent jusqu'au malheureux prisonnier. Ce sont les cris de Célestine.

(A suivre)

Le comté de Témiscouata—On écrit du comté de Témiscouata que 73 chefs de familles composés d'12 enfants, et appartenant à ce comté, se sont fait inscrire pour obtenir leur 100 acres de terre.

C. ROTTEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,
Sel, Moules, Son, Gru, etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les
FROMAGERS

Tels que :

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvres
Saint-Hyacinthe

APPAREIL DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET
AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et
en Ardoises.

** * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

SAM. BOURGEOIS

Magasin Général

Rue St-Antoine, Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

Épicerie, Provisions, Vins et
Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOUR-
NAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poèles de
Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix
qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M.
O. Brodeur

St-Hyacinthe.

Oct. 91—12.

Remèdes sauvages

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avrez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. E. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

JOS. HEBERT & C^{IE}

FERBLANTIER, PLOMBIER ET SOUDREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutés avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.
Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.
Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.
On n'emploie que du bois de première qualité:

Dr Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE.

MARCHANDISES SÈCHES

N. G. LEDUC & C^{ie}

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

23 Place du Marché, et
ST-HYACINTHE.

—O—

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.

M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Écossais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

PAGNUELO & FRÈRE

Épicerie de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouverseurs, Sarcoirs, Renhausseurs, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

23 juin 92.

NOUVEAU MOUREUX

DE CONSTRUCTION EN PIERRE, BRIQUE ET BOIS

De constructions en pierre, brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

PLUMBIER

Poser d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

—O—

126, Rue Cascades

ST-HYACINTHE.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries!

Bordures!

Décorations de plafonds!

On trouve à cette librairie et l'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de classe, livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal, le tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Monac

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

23 Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Comptable de la Cox Espérance

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement au quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par le Boucher de LaBrière, imprimeur-éditeur, au site de St-Hyacinthe, No 60 rue Casca